près la Convention of Independent Financial Advisors, qui s'est tenue les 16 et 17 mars 2005 à Genève, les conseillers indépendants s'étaient donné rendez-vous au Salon Financial One de Bruxelles les 20 et 21 mai derniers avec toujours la même préoccupation : libérer les frontières de l'intermédiation financière.

A chaque pays sa réglementation.

« On a souvent coutume de blâmer Bruxelles, mais il est temps de remettre les pendules à l'heure. Le problème de notre profession vient de l'inflation des réglementations nationales qui transforment des directives européennes d'une trentaine de pages concises, claires et compréhensibles par tous, en des textes de plusieurs centaines de pages inapplicables, selon l'imagination de leurs fonctionnaires nationaux. Il faut que les régulateurs deviennent ce que la loi dit qu'ils doivent être : ceux qui appliquent les directives et veillent à leur respect et non pas ceux qui les interprètent et qui les travestissent. »

C'est sur ce plaidoyer pour une Europe plus ouverte que Vincent J. Derudder, secrétaire général de la Fédération européenne des conseils et intermédiaires financiers (Fecif), a ouvert la première conférence du salon.

« Il existe des intermédiaires qui ne retrouvent pas dans certaines associations nationales le soutien qu'ils réclament au moment de faire face aux défis imposés par la nouvelle législation européenne »

A cette occasion, les courtiers français auront pu se consoler en apprenant qu'il n'y a pas qu'en France que la bureaucratie peut être pesante et tatillonne. En effet, la Belgique, elle aussi, accuse du retard dans la transposition de la directive sur l'intermédiation en assurances.

Et preuve que l'harmonisation européenne a encore un long chemin à parcourir en matière de services financiers, l'Etat belge n'entend pas suivre le chemin de la France pour légiférer sur le métier de financial planer pour lequel « il est préférable de laisser faire la pratique », a précisé le rapporteur du Sénat belge de la nouvelle loi sur l'intermédiation, Luc Willems.

Faciliter l'accès à la Fecif. Dans un tel contexte, jouer la carte de l'Europe suppose de faire confiance aux acteurs de l'intermédiation indépendante, et ce même si les parts de marché qu'ils détiennent peuvent varier sensiblement selon les pays (de 10 à 60 %) et que la notion d'indépendance du conseiller doit être étudiée à la loupe car, dans certains pays européens, les conseillers agissent souvent au sein de sociétés captives d'institutions financières. Dans ce domaine, la Fecif entend jouer un rôle moteur en se donnant, pour commencer, les moyens d'accélerer le recrutement de ses membres au sein des différents pays.

Ainsi, lors de son assemblée générale qui s'est tenue au sein de Financial One, elle a décidé d'ouvrir, à côté de la section des associations professionnelles, une deuxième section qui sera exclusivement ouverte aux membres individuels. « Cette décision a été prise à la suite de l'afflux de demandes d'intermédiaires individuels qui ne retrouvent pas dans certaines associations nationales le soutien qu'ils réclament au moment de faire face aux défis imposés par la nouvelle législation européenne », ont commenté les responsables

Le conseil d'administration de la Fecif

Créée en 1999, année du lancement, par la Commission européenne, du plan d'action pour le marché unique des services financiers, la Fecif est un organisme de lobbying politique destiné à promouvoir et défendre le rôle joué par les conseils et intermédiaires financiers en Europe. Elle représente aujourd'hui plus de 180.000 intermédiaires regroupés en 48 associations de 18 pays. Le conseil d'administration de la Fecif est composé de : Jean-Pierre Duverney-Guichard (France président), Vincent J.Derudder (Luxembourg - secrétaire général), Jean Fuchs (Luxembourg trésorier), Igor Bielick (République Tchèque), Angelo Cerea (Italie), David Martin (Grande-Bretagne), Johannes Mutschik (Autriche), Andrew Peat (Grande-Bretagne), Alexander Pohle (Allemagne), Alberto Romagosa-Danes (Espagne - vice-président), Eberhard Stellebrink (Allemagne), Aldo Varenna (Italie).

Par ailleurs, Rainer Juretzek (Allemagne) remplace Roger-Henri Chipot, décédé, au poste d'Ombudsman, fonction destinée à la prise en charge des réclamations en provenance des intermédiaires financiers en cas de mauvaises administration des autorités de contrôle des Etats

de la Fecif. « Son accès devrait être facilité par une cotisation modique », a précisé le président de la Fédération, Jean-Pierre Duverney-Guichard, qui a été reconduit à son poste pour une période de trois ans (lire encadré).

Dans le même ordre d'idée, la Fecif a également décidé d'ouvrir des sections nationales dans les pays où elle n'est pas représentée, qui « regrouperont les membres de même nationalité ayant adhéré individuellement, dès que leur nombre deviendra important », explique Jean-Pierre Duverney-Guichard.

Assurance professionnelle. Regrouper est une chose, proposer en est une autre. A ce stade, les organisateurs du salon ont voulu mettre l'accent cette année sur la police d'assurance européenne de responsabilité civile professionnelle proposée par l'organisme associatif de droit belge WABV-GRCA pour les membres de la Fecif depuis le mois de janvier 2005.

« Conforme aux directives européennes en matière de conseil financier et patrimonial, notamment celle sur l'intermédiation en assurances, cette police s'adapte aux exigences des réglementations nationales », précise Thierry de Forche, directeur de WABV-GRCA. A noter que le devis s'effectue en ligne sur le site de WABV-GRCA. « Tout n'est pas encore tout à fait calé mais ce que j'ai particulièrement apprécié lors de l'intervention de Thierry de Forche est la volonté réelle d'aboutir », s'est félicité Jean-François Aulen, directeur du cabinet de gestion de patrimoine lyonnais Aulen Partners, qui a déjà souscrit cette police pour des raisons stratégiques. « Parce que le patrimoine des personnes physiques devient de plus en plus européen », souligne-t-il. Une réalité que les administrations nationales seraient bien inspirées d'avoir en tête.

■ JEAN-CHARLES NAIMI

BONNEZ-VOUS! Bulletin à retourner à L'AGEFI ACTIFS - Service Diffusion 8, rue du Sentier - 75082 Paris cedex 02 Tél.: 01 53 00 26 62 - Fax: 01 53 00 26 11 OUI, je m'abonne pour 1 an à L'Agefi Actifs (48 n° de L'Agefi Actifs + 1 an d'accès au site agefiactifs.com) au prix de 149 €™ seulement au lieu de 199 €™ soit 25 % de réduction! <u>Veuillez trouver ci-joint mon règlement par :</u> □ Chèque à l'ordre de *L'AGEFI ACTIFS* Carte bancaire n° Date de validité Merci de m'adresser une facture acquittée Je réglerai à réception de facture Merci de nous indiquer vos coordonnées ou d'agrapher votre carte

_ Prénom

Pour bénéficier de mon accès au site Internet agefiactifs.com, je vous communique ci dessous mon adresse e-mail

Date et signature obligatoires

BREVES

■ La Banque Privée Européenne centralise les activités de gestion de fortune du groupe Arkéa

Le groupe Arkéa, dont les activités de gestion de fortune étaient réparties dans quatre entités différentes (Banque Fédéral Finance, réseau du Crédit Mutuel Arkéa, Banque Privée Européenne et anciens Espaces Patrimoine Conseil) vient de les regrouper. « La clientèle fortunée bénéficie désormais d'un interlocuteur unique au sein de la BPE », indique Arnaud Giraudon, directeur général de la BPE. Une direction dédiée, présente à Paris et à Rennes, accessible à partir d'un million d'euros d'actifs financiers, a été créée et compte quinze personnes, gérants de fortune, fiscalistes et ingénieurs patrimoniaux. L'objectif est d'atteindre un encours

de 2 milliards d'euros dans cinq ans. Par ailleurs, la BPE et Symphonis absorbent les agences d'Espace Patrimoine Conseil. (L'Agefi Actifs, n° 198, p. 4).

■ Ernst & Young remet son trophée du meilleur jeune fiscaliste 2005

Pour la dixième année consécutive. le cabinet d'avocats Ernst & Young a décerné son trophée du meilleur jeune fiscaliste, mettant en lice 400 étudiants d'universités et grandes écoles. A l'issue d'un examen écrit et d'un oral devant un avocat fiscaliste, le chef du service juridique de la DGI, un conseiller d'Etat, un universitaire et un fiscaliste d'entreprise, le premier prix a été remis à Audrey Hameau, du DESS- DJCE Droit des affaires et fiscalité de l'Université de Nancy II.

Les deuxième et troisième prix reviennent à Xavier Cambier, étudiant de DJCE-Master II droit de l'entreprise et des affaires à l'Université de Poitiers et à Aurélia Gillig, étudiante en DJCE-DESS Juriste d'affaires à l'Université Robert Schuman de Strasbourg.

■ Création du Conseil national des PME

Le Conseil national des PME, instance de consultation et de proposition dédiée au développement et à la transmision des PME, remplace le Conseil national de la création d'entreprises et le Comité d'orientation de l'initiative économique locale. Sous l'autorité du ministre des PME, Christian Jacob, il sera présidé par Jacques Singer, actuel vice-président du Conseil national de la création d'entreprises.

IVA: 2,1 %. Cette offre spéc

<u>de visite :</u>

Nom_

Fonction _____ Raison sociale ____

Code postal _____Ville_